

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS**

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

---:---:---:---:---:---:---:---

Séance du 19 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le

ID : 081-200034031-20240919-19092024_70-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,

Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Yves LE POEC, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Alain SEVERAC, Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ, Bruno BOUSQUET,

Absents excusés : Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Thierry VIEULES,

Ont donné procuration : Jean-Paul ALRAN à Serge CAPGRAS, Joël MARQUES à Yves LE POEC,

Monsieur Yves LE POEC a été désigné secrétaire de séance.

---:---:---:---:---:---:---:---

Membres en exercice : 29. Membres présents : 23. Nombre de votes : 25.

-Date de la convocation : 13/09/2024 - date d'affichage : 13/09/2024.

---:---:---:---:---:---:---:---

Délibération n° 2024/70

Objet: Avenant à la convention de mise à disposition des locaux de la médiathèque d'Alban

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2021/62 du 1^{er} juillet 2021, a délibéré pour approuver une convention de mise à disposition des locaux de la médiathèque d'Alban auprès de la CCMAV pour une période de 3 ans, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024.

Cette convention arrive à échéance, alors que l'achèvement des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de l'antenne d'Alban du réseau des médiathèques au sein de l'extension de la Maison des services d'Alban est prévu vers la fin du second semestre 2025.

Il est donc proposé de conclure un avenant à la convention afin d'en prolonger le terme jusqu'au 31 août 2025 ; les autres modalités de cette mise à disposition restant inchangées.

Le Conseil communautaire,

- Vu les statuts de la CCMAV et leurs annexes, approuvés par arrêté préfectoral du 6 mai 2019,
- Vu le projet d'avenant à la convention dûment présenté,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de la Médiathèque d'Alban, entre la Commune d'Alban et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Secrétaire de séance
Yves LE POEC

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 20 septembre 2024.